



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 août 2020 à 20h30

COMPTE-RENDU

Date de la convocation : 28 juillet 2020

Effectif légal	33
Conseillers présents	27
Excusés avec pouvoir	4
Excusés	0
Absents	2

DOSSIERS EN EXERGUE	DECISION
<ul style="list-style-type: none">• Travaux sur le bâtiment communal situé place de la Liberté à la Pouëze :<ul style="list-style-type: none">- Attribution des marchés- Déclaration d'infructuosité du lot 7 du marché n°20EA003	Adopté (unanimité) Adopté (unanimité)
<ul style="list-style-type: none">• Maîtrise d'œuvre des écoles Robert DOISNEAU (Gené) et l'Ardoisine (La Pouëze)	Adopté (unanimité)
<ul style="list-style-type: none">• Travaux rue Cassiopée – Vern d'Anjou	Adopté (unanimité)
<ul style="list-style-type: none">• Subvention exceptionnelle : Association <i>Erdre&Local</i>	Adopté (unanimité)
<ul style="list-style-type: none">• Admission en non-valeur	Adopté (unanimité)
<ul style="list-style-type: none">• Vente d'une parcelle Boisée – Brain sur Longuenée	Adopté (unanimité)
<ul style="list-style-type: none">• Vente de logements sociaux – Brain sur Longuenée	Adopté (majorité)
<ul style="list-style-type: none">• Comité de Jumelage – Désignation de représentants	Adopté (unanimité)
<ul style="list-style-type: none">• Désignation d'un référent Sécurité Routière	Adopté (majorité)
<ul style="list-style-type: none">• Désignation d'un représentant à l'Association d'Aide aux Handicapés Adultes du Haut-Anjou.	Adopté (majorité)
<ul style="list-style-type: none">• Convention Balad'images.	Adopté (unanimité)
<ul style="list-style-type: none">• Mise à disposition du Bâtiment Foyer des Jeunes, Cour d'Arquenay – La Pouëze – Convention.	Adopté (unanimité)
<ul style="list-style-type: none">• Délégation accordées à Madame La Maire par le Conseil Municipal.	Adopté (unanimité)
<ul style="list-style-type: none">• Personnel Communal :<ul style="list-style-type: none">- Ecole – Création d'un mi-temps ATSEM	Adopté (unanimité)
<ul style="list-style-type: none">• Mise à disposition salle communale de Brain-sur-Longuenée à un commerçant.	Adopté (unanimité)

Les extraits des délibérations publiées au Recueil des Actes Administratifs sont consultables au secrétariat de la mairie d'Erdre-En-Anjou. En application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le compte-rendu a été affiché à la porte de la mairie d'Erdre-En-Anjou le 07 juillet 2020, Madame la Maire – Yamina RIOU.

